

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS AINSI QUE DES ACCESSOIRES D'APPOINT – COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à acquérir et à modifier, divers véhicules du Service de la protection contre l'incendie tels que sans s'y limiter, tout type de véhicules à hydrocarbures et électriques, des véhicules utilitaires, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des camions légers et lourds, des camions, des pompes, des camions-échelles, des camions-pompes-échelles et des camions d'alimentation, des accessoires et des équipements d'appoint et des solutions technologiques requis pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents accessoires sont requis pour combler des besoins de remplacement du Service de protection contre l'incendie.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et ainsi que l'embauche du personnel nécessaires à sa réalisation de même que l'acquittement des frais relatifs à l'installation et la mise en service des éléments du projet décrit à l'article 1.
- 3.** Le projet nécessite l'acquisition et l'installation de différentes composantes, logiciels, systèmes, solutions technologiques, nécessaires au bon fonctionnement et à la gestion des éléments du projet décrit à l'article 1.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 1 050 000 \$.

**TOTAL : 1 050 000 \$**

Annexe préparée le 6 avril 2022 par :

---

Raoul Pascal, directeur de division  
Gestion du parc véhiculaire  
Service des équipements motorisés